



Communiqué sur Le projet de réforme relative à l'exploitation des carrières (Version arabe publiée le 10 octobre 2013)

L'exploitation des carrières est un secteur d'une grande importance économique, il fournit les matières premières utilisées dans les domaines de la construction et des travaux publics. Son importance se concrétise dans l'exploitation d'environ 1400 carrières qui permettent d'extraire annuellement 120 millions m³ des produits divers et contribue, ainsi, au développement économique des Collectivités territoriales. Il permet la création d'environ 20.000 postes d'emplois directs. Toutefois ce secteur souffre de plusieurs anomalies, notamment le manque de professionnalisme et d'organisation et, parfois, une exploitation excessive.

Pour pallier à ces lacunes qui caractérisent le système actuel d'exploitation des carrières et éviter le chevauchement des attributions des intervenants dans ce secteur, le Comité national des carrières s'est penché, sous la présidence du Ministère de l'Équipement et du Transport et avec la participation des représentants des professionnels des carrières, sur l'élaboration d'une feuille de route concernant la réforme dudit système, et ce à travers l'élaboration d'un projet de loi sur l'exploitation des carrières et son décret d'application, dans le cadre d'une approche participative et consensuelle. Ce projet de loi a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen. Et parmi les plus importantes dispositions dudit projet de réforme, figure l'élaboration des plans régionaux de gestion des carrières qui vise, d'une part, la définition des ressources à préserver, en tenant compte des besoins du développement économique, urbain et touristique et, d'autre part, des exigences relatives à la préservation de l'environnement dans chaque région du royaume.

Cette réforme contribuera à garantir la liberté de l'initiative et de l'entreprise et l'égalité des chances entre les investisseurs dans le domaine de l'exploitation des carrières, ainsi que la promotion de la compétitivité et du professionnalisme, la qualité de service et le développement des industries liées aux matériaux extraits des carrières. Ce qui permettra la mise à niveau de ce secteur et la réduction de l'impact négatif de l'exploitation des carrières sur l'environnement afin de pouvoir suivre les mutations économiques et sociales que connaît notre pays, notamment grâce à la délimitation de la responsabilité et la sanction des abus.

Dans l'attente de l'adoption de la nouvelle loi sur l'exploitation des carrières, le Ministère de l'Équipement et du Transport a lancé, au cours de l'année 2012, une étude concernant l'élaboration du plan de gestion des carrières dans la région de Chaouia-Ouardigha comme région pilote pour déterminer les réserves des matières premières qu'on peut y extraire et les besoins en matériaux de carrières au niveau de ladite région. Le Ministère entreprend actuellement la finalisation d'un plan identique dans la région de





Marrakech Tensift Al Haouz. Cette étude sera généralisée progressivement sur toutes les régions du Royaume.

Par ailleurs, et étant donné l'importante réserve de carrières dont dispose notre pays, ainsi que la qualité supérieure qui caractérise les matériaux qui s'y trouvent, il est prévu de créer des pôles industriels dans les différentes régions du Royaume comprenant des activités économiques intégrées pour la valorisation et l'industrialisation de ces matériaux utilisés notamment dans les domaines de la construction et des travaux publics ainsi que dans d'autres domaines spécifiques aux matières extraites dans ces régions (ex : provinces de Boulmane, Benslimane, Taza et Smara). Ce qui permettra de disposer de produits à valeur ajoutée destinés à l'approvisionnement des chantiers dans le cadre d'une exploitation professionnalisée.

Dans ce même contexte et suite à une étude stratégique approfondie et à des études techniques menées par le Ministère, le comité issu de la Commission nationale des carrières a pu trouver des solutions complémentaires pour alimenter le marché national en sables de substitution tout en préservant l'environnement. Il s'agit des sables de concassage et de dragage.

Par ailleurs, des études et des recherches préliminaires ont été effectuées sur les carrières de sables au large de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée, complétées par des études effectuées par des bureaux d'études internationaux et basées sur des techniques géophysiques évoluées fixant la quantité du sable et la profondeur où il se trouve, pour identifier les carrières qui peuvent être exploitées au niveau du large de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Sur la base des résultats obtenus des différentes études dans ce domaine, un projet de feuille de route a été établi, avec la participation de la Commission nationale des carrières présidée par ce département, qui vise l'utilisation du sable de substitution pour atteindre le seuil de 10 millions m³ à l'horizon de 2016, et le sable de dragage qui approvisionnera le marché national à hauteur de 15 millions m³, en plus de 3 millions m³ de sables des rivières et des dunes littorales. Sachant que les besoins du marché national sont estimés à 28,6 millions à l'horizon de 2016.

Aussi, le Ministère a annoncé la date de 30 janvier 2014 pour l'ouverture des plis pour délivrer des autorisations, conformément au cahier de charge type établi à cette fin, pour l'exploitation du sable de dragage au niveau de la station de Tahddart située entre Assilah et Tanger, ainsi que les stations de Casa Nord et Casa Sud et celle de Rass H'did située au nord d'Essaouira.

Le Ministère procédera également à l'ouverture des plis relatifs à : 1. l'appel d'offres concernant la valorisation du *ghassoul* sur la zone de L'kssabi dans la province de Boulmane, le 31 octobre 2013 ; et 2. l'appel d'offres concernant l'élaboration de l'étude relative à la réalisation d'un pôle industriel pilote pour la valorisation des matériaux des carrières dans la province de Benslimane, le 11 octobre 2013.

